

## INSCRIPTIONS OBE Pour les clubs

1. Pour réaliser une OBE, **soit vous pouvez aller voir directement les écoles** afin de les inviter à s'inscrire dans le processus. **Soit vous attendez que les écoles s'inscrivent** et renseignent votre club.
2. Lorsqu'une école a renseigné votre club pour réaliser une OBE, vous recevez une **notification par mail**.
3. Se rendre sur FBI, dans l'onglet « **Jeunesse** » puis « **OBE** » pour voir apparaître la ou les écoles qui ont renseigné votre club.
4. Cliquer sur une école et aller tout en bas de la page au niveau de la partie nommée « **Aide apportée** » (surlignée en bleu).
5. Cliquer en-dessous de réponse du club afin de notifier votre choix. Dans **TOUS les cas** expliqués ci-dessous, il vous faut **répondre POSITIVEMENT** à la demande d'OBE.
  - a. Soit **vous avez un salarié** disponible et détenant une **carte professionnelle** à jour pour encadrer des séances d'OBE. Dans ce cas, **répondre « oui » à « réponse du club »** et prendre contact avec l'école pour définir les dates des séances. Vous devez ensuite envoyer la carte professionnelle de l'éducateur ou de l'éducatrice qui interviendra à [elise.pichery@maineetloirebasketball.org](mailto:elise.pichery@maineetloirebasketball.org)
  - b. Soit **vous avez un salarié mais sans carte professionnelle ou qui n'a pas le temps d'intervenir**. Dans ce cas, **répondre « oui » à « réponse du club »** afin de permettre à l'école de recevoir les dotations fédérales. Il n'y aura donc personne qui interviendra dans l'école pour encadrer les séances. Vous pouvez donc proposer à votre éducateur ou éducatrice de préparer des séances que vous pouvez transmettre à l'école afin de leur faciliter le travail, tout comme vous pouvez leur proposer le prêt de matériel.
  - c. Soit **vous n'avez pas de salarié**, dans ce cas **le Comité met à disposition un vacataire diplômé**, dans le cadre de la sectorisation, ou des BPJEPS en formation qui interviendront pour encadrer la première séance du cycle. Dans ce cas, **répondre « oui » à « réponse du club »** afin de permettre à l'école de recevoir les dotations fédérales.
6. Une fois l'OBE validée, dans tous les cas, vous devez **venir au Comité chercher des ballons offerts par la Fédération** pour les écoles à chaque fois qu'une OBE est mise en place. Nous vous préviendrons par mail.
7. Pour les clubs qui n'interviendront pas directement dans les écoles, il vous faut établir un contact avec l'école afin de promouvoir votre club par le biais d'une distribution de flyers, par exemple. L'idée est, au final, que le club gagne des licenciés.
8. L'OBE peut commencer.